

DEMANDE POUR ÊTRE ADMIS AU VOTE PAR CORRESPONDANCE

À RETOURNER DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ AU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA COMMUNE DE SCHIFFLANGE

Délais : Lundi, **18 mars 2024** au plus tôt et le **mecredi 15 mai 2024** au plus tard.
En cas d'envoi à l'étranger, la demande doit parvenir à la commune au plus tard le **mardi 30 avril 2024**.

JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom:

Prénom:

Lieu de naissance:

Date de naissance:

Numéro et rue:

Code postal et localité:

E-mail (facultatif):

Téléphone (facultatif):

demande à être admis(e) au vote par correspondance lors des **élections européennes du 09 juin 2024**.

Le/la demandeur(-euse) luxembourgeois(e) qui réside à l'étranger doit impérativement produire une copie de son passeport luxembourgeois en cours de validité.

Le/la Luxembourgeois(e) domicilié(e) à l'étranger déclare en outre sous la foi du serment ne pas être déchu(e) du droit électoral, ni en vertu de l'article 64 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

ADRESSE À LAQUELLE DOIT ÊTRE ENVOYÉE LA LETTRE DE CONVOCATION

Numéro et rue :

Code postal et localité :

Pays :

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

, le

(Signature du demandeur)

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires aux traitements de vos dossiers par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'aux délais d'archivage légaux applicables. En cas de questions au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse dpo@schifflange.lu